

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1390

18 juillet 2009

SOMMAIRE

Activa Meat	66682	Imprimerie Linden S.à r.l.	66679
Agence Générale de Marques et de Bre- vets, Soparfi	66685	Imprimerie Linden S.à r.l.	66679
Agfa HealthCare Luxembourg S.A.	66680	Imprimerie Linden S.à r.l.	66680
Anchor Investments S.A.	66684	Interfinance Investment Corporation S.A.	66677
Apodis S.A.	66679	Investind S.A.	66696
Assistance Européenne Internationale S.A.	66683	Jerry Grün Sàrl	66681
Assistance Européenne Internationale S.A.	66683	Jiway	66679
Assistance Européenne Internationale S.A.	66683	KA Office S.à r.l.	66677
Assistance Européenne Internationale S.A.	66684	Kujtesa Max S.à.r.l.	66678
Autocontrol Holding S.A.	66679	LF Open Waters OP	66674
Avante Petroleum S.A.	66675	Management Advice Company S.A.	66701
BAA OP	66674	Mansfield Holding S.A.	66676
Blacksmith MEP Trust S.à r.l.	66703	ML Concept S.A.	66720
Boucherie Scharpantgen S.à.r.l.	66684	NA Industrial S.à r.l.	66678
Café Angel S.à.r.l.	66678	Neurath S.A.	66681
Café Caramba	66680	Nitt Kou Am Weurseuk S.A.	66677
Cartranseurope Sàrl	66720	OIRP Investment 6 S.à r.l.	66682
CONREN Fortune	66675	Orion Income Master Luxembourg S.à r.l.	66681
Courlux (Europe) S.A.	66676	Philou S.C.I.	66716
Dec Second Capital S.à r.l.	66674	PORTUNATO & Cie S.A.	66676
EPI Oakwood Holding S.à.r.l.	66682	Property Concept S.à r.l.	66677
EPI Orange (Netherlands) S.à r.l.	66681	Rec-Man	66674
EPI Temple S.à.r.l.	66681	SGS Luxembourg	66680
EPI Walk Germany S.à r.l.	66682	Silica Sand Industries S.à r.l.	66675
EPP Ile de France (Lux) S.à.r.l.	66678	S M V S S.à.r.l.	66677
European United Bakeries S.A.	66676	S M V S S.à.r.l.	66678
Fissler A.G.	66680	Sparrow S.A.	66675
GJR German Private Equity Partners	66674	Sweet S.à r.l.	66718
Global Finance Consult S.à r.l.	66684	Tollamen SPF, SA	66683
HCA Switzerland GmbH	66710	Transcom WorldWide S.A.	66676
Historical Recovery & Restorations Hol- dings S.A.	66684	Treno Finanz S.à.r.l.	66675
		Vodis	66714
		Walk 1 S.à r.l.	66682
		Weldpart S.A.	66683

LF Open Waters OP, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 122.218.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009082063/10.

(090097790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Rec-Man, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 66.457.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REC-MAN

Signatures

Gérant Catégorie A / Gérant Catégorie B

Référence de publication: 2009082065/12.

(090097800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Dec Second Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 88.483.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009082066/11.

(090097802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

GJR German Private Equity Partners, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 133.978.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009082062/11.

(090097785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

BAA OP, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 130.825.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009082080/10.

(090097733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Avante Petroleum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 99.983.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009082079/10.

(090097729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Silica Sand Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 127.921.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial
Signature

Référence de publication: 2009082077/12.

(090097722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

CONREN Fortune, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 79.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009082081/10.

(090097736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Sparrow S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 134.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009082082/10.

(090097391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Treno Finanz S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 116.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRENO FINANZ SARL
Signatures
Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2009082075/12.

(090097841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

European United Bakeries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 118.285.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009082074/11.

(090097839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Courlux (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 103.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009082083/10.

(090097394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Mansfield Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 98.159.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE

Signature

Agent domiciliaire

Référence de publication: 2009082084/12.

(090097325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

PORTUNATO & Cie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 71.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009082087/10.

(090097331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Transcom WorldWide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Luxembourg, 45, rue des Scillas.
R.C.S. Luxembourg B 59.528.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009082097/11.

(090097373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

KA Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 328.169,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 132.558.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009082111/11.

(090097387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Nitt Kou Am Weurseuk S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 95.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009082119/10.

(090097475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Interfinance Investment Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 26.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009082121/10.

(090097432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Property Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.750,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 127.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Property Concept Sarl

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009082109/13.

(090097390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

S M V S S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8094 Bertrange, 36, rue de Strassen.
R.C.S. Luxembourg B 137.621.

Les comptes annuels au 15.05.2009 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009082124/10.

(090097423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

EPP Ile de France (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 80.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009082123/10.

(090097429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

NA Industrial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 312.678,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 132.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009082110/11.

(090097388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

S M V S S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8094 Bertrange, 36, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 137.621.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009082125/10.

(090097421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Café Angel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 81, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 83.209.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009082126/10.

(090097420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Kujtesa Max S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 181.820,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.028.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} Juillet 2009.

Saphia Boudjani

Gérante

Référence de publication: 2009082138/13.

(090097359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Apodis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 22, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 110.002.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009082131/10.

(090097416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Jiway, Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 52, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 98.887.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009082133/10.

(090097415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Imprimerie Linden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 37, rue du Père Raphaël.
R.C.S. Luxembourg B 88.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMPRIMERIE LINDEN S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2009082143/12.

(090097407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Autocontrol Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 50.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009082122/10.

(090097430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Imprimerie Linden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 37, rue du Père Raphaël.
R.C.S. Luxembourg B 88.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMPRIMERIE LINDEN S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2009082145/12.

(090097406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Café Caramba, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 69, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 111.946.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009082129/10.

(090097418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

SGS Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 2, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 25.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009082142/10.

(090097352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Fissler A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 17.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009082147/10.

(090097343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Imprimerie Linden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 37, rue du Père Raphaël.

R.C.S. Luxembourg B 88.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMPRIMERIE LINDEN S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009082154/12.

(090097405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Agfa HealthCare Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 74, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 128.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AGFA HealthCare LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009082156/12.

(090097402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

EPI Temple S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 117.131.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009082105/10.

(090098129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Neurath S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 60.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009082106/10.

(090097627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Orion Income Master Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 118.883.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 juin 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009082168/239/12.

(090097862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

EPI Orange (Netherlands) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 103.549.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009082104/10.

(090098126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Jerry Grün Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 30, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 26.840.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JERRY GRÜN SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009082157/12.

(090097401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

EPI Oakwood Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.519.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009082100/10.

(090098111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Walk 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 104.762.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009082101/10.

(090098115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Activa Meat, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 23, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 136.316.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 juillet 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009082167/239/12.

(090097443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

EPI Walk Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 104.694.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009082102/10.

(090098118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

OIRP Investment 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.626.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 juin 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009082169/239/12.

(090097840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Assistance Européenne Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 89.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009082091/10.

(090097348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Assistance Européenne Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 89.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009082092/10.

(090097351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Assistance Européenne Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 89.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009082093/10.

(090097353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Weldpart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WELDPART S.A.

N. THIRION / S. BOULHAIS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009082089/12.

(090097338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Tollamen SPF, SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 16.551.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOLLAMEN SPF S.A.

N. THIRION / Ch. FRANÇOIS

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009082090/12.

(090097344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Boucherie Scharpantgen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6140 Junglinster, 21, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 57.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009082095/10.

(090097356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Assistance Européenne Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 89.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009082094/10.

(090097354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Global Finance Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 53, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 87.142.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009082096/10.

(090097361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Anchor Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 45.928.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2009082086/12.

(090097330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Historical Recovery & Restorations Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 83.470.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2009082085/12.

(090097328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Agence Générale de Marques et de Brevets, Soparfi, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 15.898.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth day of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ms Sylwia Zdon, jurist, residing in Luxembourg, acting on behalf of the sole director of the company AGENCE GENERALE DE MARQUES ET DE BREVETS, Soparfi, having its registered office at 54, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 15.898, incorporated by a deed dated May, 8, 1978, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, number 150 of July, 14, 1978 (the Company). The articles of association of the Company were amended for the last time by a deed of Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, dated October 16, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, number 336 of February 28, 2002,

by virtue of a proxy given by the sole director of the Company on April 30, 2009. A copy of the proxy will remain annexed to the present conversion proposal.

Such appearing person, acting as stated here above, has requested the notary to state that on April 30, 2009 the sole director of the Company has adopted the following conversion proposal into a European company (société européenne) together with the report of the sole director explaining and justifying the legal and economic aspects of the conversion and the consequences of the adoption of the form of a European company (société européenne) for the Company's shareholders and employees:

Conversion proposal of the Company into a European company (société européenne)

1) The Company, which will be converted into a European company (société européenne), is a public limited liability company (société anonyme) existing under the laws of Luxembourg under the name of AGENCE GENERALE DE MARQUES ET DE BREVETS, Soparfi, with registered office at 54, rue Charles Martel, L-2134, Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 15.898;

2) The share capital of the Company is set at four hundred fifty-six thousand United States dollars (USD 456,000), divided into four hundred fifty-six (456) shares with a par value of one thousand United States dollars (USD 1,000) each;

3) The Company holds since September 6, 1999, without interruption, all the shares of a company named Clarke, Modet & Companhia, Sociedade Unipessoal LDA, incorporated under the legal form of a company by shares (sociedade por quotas) according to the laws of Portugal, with a share capital of forty-nine thousand eight hundred seventy-nine euro and seventy-nine cents (EUR 49,879.79) having its registered office at 50, 9°, rua Castilho, Lisboa Concelho, Lisboa Freguesia, Coração de Jesus 1250 68, Lisbon, Portugal, registered with the trade register of Portugal under number 36.826 (the Subsidiary), as evidenced by a certified copy of the shareholders' register of the Subsidiary. The Subsidiary is subject to the laws of a member state of the European Economic Area and is held for more than two (2) years by the Company, so that the conditions of article 3 paragraph 6 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended and of article 2 paragraph 4 of the EC regulation N° 2157/2001 of October 8, 2001 on the statute for a European company (société européenne) in order to convert a public limited liability company into a European company (société européenne) are fulfilled;

4) The Company wishes to be converted into a European company (société européenne), named "AGENCE GENERALE DE MARQUES ET DE BREVETS" S.E.;

5) The subscribed share capital of the Company is currently set at four hundred fifty-six thousand United States dollars (USD 456,000) divided into four hundred fifty-six (456) shares with a par value of one thousand United States dollars (USD 1,000) each and shall be converted, upon the conversion into a European company (société européenne), into euro at an exchange rate to be determined by the sole director of the Company prior to the approval by the sole shareholder of the Company of the conversion.

6) The Company shall remain, upon the conversion into a European company (société européenne), managed by its sole director.

7) The registered office of the Company, after the change of legal form, will remain 54, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

8) The sole shareholder of the Company will hold, after the conversion into a European company (société européenne), all the shares of the European company (société européenne) at the rate of one share of the Company for one share of the European company (société européenne).

9) The Company has not granted any special rights and has not issue securities of any kind or rights to subscribe shares, other than the above-mentioned shares and therefore the European company (société européenne) will not grant any special rights and will not issue securities or rights to subscribe shares, other than the above-mentioned shares at the time of the conversion.

10) No special rights or advantages have been granted to the directors or to the statutory auditor of the Company by reason of its change of legal form into European company (société européenne).

11) The sole director has appointed Alter Audit S.à.r.l., a company having its registered office at L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.675, independent auditor, member of the Institut des Réviseurs d'Entreprises, as auditor in order to certify that the Company has net assets at least equivalent to the amount of its share capital and to the amount of the reserves which may not be distributed under Luxembourg law or the articles of association. No special rights or advantages have been granted to the independent auditor and its remuneration will comply with the usual rates applicable in such matters in Luxembourg;

12) The annual accounts for the year ending December 31, 2008, as approved by the sole shareholder of the Company are available at the registered office of the Company, together with the report of the sole director dated April 30, 2009 explaining and justifying the legal and economic aspects of the conversion and the consequences of the adoption of the form of a European company (société européenne) for the sole shareholder and employees;

13) The conversion into a European company (société européenne) must be approved by a decision of the sole shareholder which will be stated by a Luxembourg notary, at least one month after the date of the publication of the present conversion proposal in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

14) The change of legal form into a European company (société européenne) will be realized and in force from the date of the registration of the European company (société européenne) with the Luxembourg Register of Commerce and Companies;

15) The conversion of the Company into a European company (société européenne) has no incidence or consequences on the rights of the sole shareholder of the Company;

16) The Company has no employees;

17) Notwithstanding article 5.1 of the articles of association of the Company which will be amended according to the exchange rate determined in order to convert the share capital of the Company into euro, the articles of association of the Company after its conversion into a European company (société européenne) will read as follows:

"1. Form and Name. There exists a European company (société européenne) under the name AGENCE GENERALE DE MARQUES ET DE BREVETS S.E. (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), the Council Regulation (EC) n° 2157/2001 of October 8, 2001 on the statutes for a European company (SE) (the Regulation), as well as by these articles of association (the Articles).

2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

2.3. The registered office of the Company may be transferred within the European Union in accordance with the provisions of the Law.

3. Duration.

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

3.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death or dissolution of the single shareholder.

4. Corporate object.

4.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against risks related to credits, currency exchange and interest rate fluctuations as well as other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose. In the performance of its financial activities, the Company shall however not carry out and, for the avoidance of doubt, shall refrain from carrying out, any financial activities that are subject to a license or authorization, unless the Company has obtained such license or authorization from the financial supervisory authorities.

5. Capital.

5.1. The subscribed share capital is set at four hundred fifty-six thousand United States dollars (USD 456,000) divided into four hundred fifty-six (456) shares with a par value of one thousand United States dollars (USD 1,000) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1. The shares are in registered form (actions nominatives) or bearer form (action au porteur) at the option of the shareholder(s).

6.2. For shares in registered form, a shareholders register of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in the shareholders register of the Company.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

7. Transfer of shares. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

8. Shareholders' meetings.

8.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

8.2. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.3. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of such meeting, at 11.00 a.m. on the second Wednesday of May of each year. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.4. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company, exceptional circumstances so requires.

8.5. Other meetings of the shareholder(s) of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

9. Notice - Quorum - Powers of attorney - Convening notices.

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

9.5. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

9.6. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

9.7. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or cable.

9.8. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.9. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

10. Management.

10.1. The Company shall be managed by a sole director where the Company has only one shareholder and by a board of directors composed of at least three members in any other cases. The sole director or the members of the board of directors need(s) not be shareholder(s) of the Company. Any director shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

Whenever a legal entity is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative to perform such director's mandate in its name and on its behalf (the Representative). The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability, as if he was performing such director's mandate in his own name, without prejudice to the joint liability of the Legal Entity. The Legal Entity may only revoke the Representative provided that it simultaneously appoints a new Representative.

10.2. The sole director, and in case of plurality of directors, the members of the board of directors shall be elected by the shareholder(s) of the Company at the general meeting. The shareholder(s) of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholder(s) of the Company.

10.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholder(s) of the Company.

11. Board meetings.

11.1. In case of plurality of directors, the board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholder(s) of the Company.

11.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

11.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or cable, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

11.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax or cable, another director as his or her proxy.

11.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

11.8. Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

12. Minutes of the board meetings.

12.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

13. Decisions of the sole director. The decisions of the sole director of the Company are drawn in writing.

14. Powers of the sole director or of the board of directors. The sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law, the Regulation or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) of the Company fall within the competence of the sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors.

15. Delegation of powers. The sole director and in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholder(s) of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company. The board of directors may thus delegate its powers for the conduct of the daily management of the Company, to one or more agents.

16. Binding signatures.

16.1. The Company shall be bound towards third parties by the single signature of the sole director or by the joint signature of any two directors of the Company or by the single signature of the chairman of the board of directors in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 15 of these Articles.

16.2. Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the sole signature of any duly appointed agent of the Company.

16.3. Insofar as administrative matters are concerned, the Company shall be legally bound by the single signature of any director with respect to administrative matters.

17. Conflict of interests.

17.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

17.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholder(s) of the Company which shall ratify such transaction.

17.4. In case there is only one shareholder in the Company, article 17.3. does not apply and the transactions that are entered into between the Company and the director having an opposite interest to the one of the Company are simply to be recorded in minutes.

17.5. Article 17.3. and 17.4. do not apply when the relevant transactions/operations are made in the normal course of business of the Company and are entered into on arm's length terms.

18. Statutory auditor.

18.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

18.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholder(s) of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholder(s) of the Company with or without cause.

19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

20. Allocation of profits.

20.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

20.2. The general meeting of shareholder(s) of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

20.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company. The single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

21. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles. In the event the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholder(s) of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholder(s) of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and the Regulation."

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-cinquième du mois de juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Sylwia Zdon, juriste, demeurant à Luxembourg, agissant au nom de l'administrateur unique de la société AGENCE GENERALE DE MARQUES ET DE BREVETS, Soparfi, ayant son siège social au 54, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 15.898, constituée par un acte en date du 8 mai 1978, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 150 du 14 juillet 1978 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 336, du 28 février 2002.

En vertu d'une procuration donnée par l'administrateur unique de la Société le 30 avril 2009. Une copie de ladite procuration restera annexée au présent projet de transformation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que l'administrateur unique de la Société a adopté en date du 30 avril 2009 le projet de transformation en société européenne suivant, ainsi que le rapport de l'administrateur unique expliquant et justifiant les aspects juridiques et économiques de la transformation et les conséquences de l'adoption de la forme de société européenne, pour l'actionnaire unique et les salariés de la Société:

Proposition de transformation de la Société en société européenne

1) La Société, qui sera transformée en société européenne, est une société anonyme existant sous les lois du Luxembourg sous la dénomination AGENCE GENERALE DE MARQUES ET DE BREVETS, Soparfi, ayant son siège social au 54, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 15.898.

2) Le capital social de la Société s'élève à quatre cent cinquante-six mille dollars des Etats-Unis (USD 456.000), représenté par quatre cent cinquante-six actions avec une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000) chacune.

3) La Société détient depuis le 6 septembre 1999, sans interruption, toutes les actions d'une société dénommée Clarke, Modet & Companhia, Sociedade Unipessoal LDA, constituée sous la forme d'une société par actions (sociedade por quotas) selon les lois du Portugal, avec un capital social de quarante-neuf mille huit cent soixante-dix-neuf euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 49.879,79) ayant son siège social au 50, 9^o, rua Castilho, Lisboa Concelho, Lisboa Freguesia, Coração de Jesus 1250 68, Lisbonne, Portugal, inscrite au registre du commerce du Portugal sous le numéro 36.826 (la Filiale), comme le prouve la copie certifiée du registre des actionnaires de la Filiale. La Filiale est soumise aux lois d'un Etat-membre de l'Espace Economique Européen et a été détenue pendant plus de deux (2) années par la Société, de telle sorte que les conditions de l'article 3 paragraphe 6 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que

modifiée, et de l'article 2 paragraphe 4 du règlement CE N° 2157/2001 du 8 octobre 2001 sur le statut de société européenne relatives à la transformation d'une société anonyme en société européenne sont remplies.

4) La Société souhaite se transformer en une société européenne dénommée "AGENCE GENERALE DE MARQUES ET DE BREVETS" S.E.

5) Le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à quatre cent cinquante-six mille dollars des Etats-Unis (USD 456.000) représenté par quatre cent cinquante-six (456) actions avec une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000) chacune et sera converti, lors de la transformation en société européenne, en euro à un taux de change devant être déterminé par l'administrateur unique avant l'approbation de la transformation par l'actionnaire unique de la Société.

6) La Société restera administrée suite à la transformation en société européenne par son administrateur unique.

7) Le siège social de la Société, après le changement de forme juridique restera au 54, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

8) L'associé unique de la Société détiendra, après la transformation en société européenne, toutes les actions de la société européenne selon la parité d'une action de la Société pour une action de la société européenne.

9) La Société n'a pas accordé de droits spéciaux et n'a pas émis de titres de quelque nature que ce soit ou de droits de souscription aux actions autres que ceux mentionnés ci-dessus et de fait, la société européenne n'accordera pas non plus de droits spéciaux et n'émettra pas de titres ou de droits de souscription aux actions autres que ceux mentionnés ci-dessus au moment de la transformation.

10) Aucun droit spécial ni avantage n'a été accordé aux administrateurs ou aux commissaires aux comptes de la Société en raison de son changement de forme juridique en société européenne.

11) L'administrateur unique a nommé Alter Audit S.à.r.l., une société ayant son siège social au L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés au numéro B 110.675, auditeur indépendant, membre de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, comme auditeur afin de certifier que la Société dispose d'un actif net au moins équivalent au montant de son capital et au montant des réserves qui ne seront pas distribuées selon la loi du Luxembourg ou les statuts. Aucun droit spécial ni avantage n'a été accordé à l'auditeur indépendant et sa rémunération se conformera aux usages applicables en la matière à Luxembourg.

12) Les comptes annuels pour l'année prenant fin au 31 décembre 2008 sont disponibles au siège social de la Société, avec le rapport de l'administrateur unique en date du 30 avril 2009 expliquant et justifiant les aspects juridiques et économiques de la transformation et les conséquences de l'adoption de la forme de société européenne, pour l'actionnaire unique et les salariés.

13) La transformation en société européenne doit être approuvée par une décision de l'actionnaire unique qui sera prise par devant notaire au Luxembourg, au moins un mois après la date de publication du présent projet de transformation au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

14) Le changement de forme juridique en société européenne se réalisera et sera effectif à partir de la date d'inscription de la société européenne au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

15) La transformation en société européenne n'a aucune incidence ni conséquence sur les droits de l'actionnaire unique de la Société.

16) La Société n'a pas d'employés.

17) Nonobstant l'article 5.1 des statuts qui sera adapté eu égard au taux de change retenu en vue de convertir le capital social de la Société en euro, les statuts de la Société après sa transformation en société européenne auront la teneur suivante:

"1. Forme et Dénomination. Il existe une société européenne, sous la dénomination de AGENCE GENERALE DE MARQUES ET DE BREVETS S.E. (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), le règlement du Conseil (CE) n° 2157/2001 du 8 octobre 2001 sur le statut de société européenne (SE) (le Règlement) ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par une décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3. Le siège social de la Société pourra être transféré à l'intérieur de l'Union Européenne en accord avec les dispositions de la Loi.

3. Durée.

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des Statuts.

3.3. La mort, la dissolution de l'actionnaire unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

4. Objet social.

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits ainsi qu'aux fluctuations de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte. Cependant, à l'occasion de l'accomplissement de ses activités financières, et pour éviter toute incertitude, la Société s'abstiendra de mettre en oeuvre, une quelconque activité financière qui serait sujette à un permis ou à une autorisation, à moins que la Société ait obtenu un tel permis ou autorisation des autorités de surveillance financières.

5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatre cent cinquante-six mille dollars des Etats-Unis (USD 456.000) représenté par quatre cent cinquante-six (456) actions ayant une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale de(s)/ de l'actionnaire(s) adoptée de la même manière qu'en matière de modification des Statuts.

6. Actions.

6.1. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de(s) l'actionnaire(s).

6.2. Pour les actions nominatives, un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société et pourra être examiné par tout actionnaire. Le registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou domicile élu, le nombre d'actions détenu par lui, les paiements effectués pour chaque action et tous transferts d'actions et les dates respectives de ces transferts. La propriété des actions nominatives sera établie par l'inscription au registre des actionnaires de la Société.

6.3. La Société peut racheter ses propres actions conformément aux conditions et limites prévues par la loi.

7. Cession des actions. La cession d'actions s'effectue par une déclaration écrite de cession inscrite au registre des actionnaires de la Société, une telle déclaration de transfert sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne les représentant au moyen de procurations valables. La Société peut accepter comme preuve de la cession tout document qu'elle jugera approprié.

8. Assemblées des actionnaires.

8.1. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou prises par écrit.

8.2. En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.3. L'assemblée générale annuelle de(s) l'actionnaire(s) de la Société se réunit, conformément à la Loi, à Luxembourg, à l'adresse de son siège social ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social tel que spécifié dans la convocation de l'assemblée, à 11.00 heures, le deuxième mercredi de mai de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

8.4. L'assemblée générale annuelle de l'actionnaire/des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société, estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

8.5. Les autres assemblées de(s) l'actionnaire(s) de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

9. Convocation - Quorum - Procurations - Avis de convocation.

9.1. Les conditions posées par la loi en matière de délai de convocation et de quorum régiront les convocations et la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des Statuts.

9.2. Chaque action donne droit à une voix.

9.3. A moins que la Loi ou les Statuts n'en disposent autrement, les résolutions des assemblées des actionnaires de la Société dûment convoquée seront valablement prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées et participant au vote.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour la modification des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les propositions de modification des Statuts.

9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée est convoquée, de la manière prévue par les Statuts, par des avis publiés deux fois à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel de Luxembourg «le Mémorial» et dans deux journaux luxembourgeois. L'avis de convocation reprend l'ordre du jour et indique la date et l'issue de l'assemblée précédente. La seconde assemblée pourra valablement délibérer quelque soit le capital représenté. Au cours de chaque assemblée, les résolutions ne peuvent être prises que par une majorité représentant les deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

9.6. La nationalité de la Société peut être modifiée et l'engagement de ses actionnaires augmenté uniquement avec l'accord unanime des actionnaires et obligataires de la Société.

9.7. Tout actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, que ce soit par remise d'une procuration originale ou par télécopie ou câble.

9.8. Tout actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation à l'assemblée sera assimilée à une présence physique.

9.9. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires de la Société et considèrent avoir été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans avis de convocation.

10. Administration.

10.1. La Société est administrée par un administrateur unique quand la Société n'a qu'un seul actionnaire et par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres dans tous les autres cas. L'administrateur unique ou les membres du conseil d'administration n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront nommés pour un mandat de six ans maximum et seront rééligibles.

Chaque fois qu'une personne morale est nommée aux fonctions d'administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale est tenue de nommer un représentant permanent en vue d'exercer son mandat d'administrateur en son nom et pour son propre compte (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait en son nom propre et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. La Personne Morale ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

10.2. L'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs, les membres du conseil d'administration seront élus par l'(les) actionnaire(s) de la Société. L'(les) actionnaire(s) détermine(nt) également leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs mandats. Un administrateur peut être révoqué à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de(s) actionnaire(s) de la Société.

10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur suite au décès, à la démission ou autrement de celui-ci, les administrateurs restants peuvent élire par un vote à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société nomme parmi ses membres un président et peut nommer un secrétaire, administrateur ou non, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

11.2. Le conseil d'administration est convoqué par le président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans la lettre de convocation, qui sera, en principe, à Luxembourg.

11.3. La lettre de convocation pour toute réunion du conseil d'administration de la Société est donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel

cas la nature de ces circonstances est spécifiée brièvement dans la lettre de convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

11.4. Une lettre de convocation n'est pas requise si tous les membres du conseil d'administration de la Société sont présents ou représentés au cours de la réunion et s'ils déclarent avoir été valablement informés et avoir pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Avec l'accord unanime de chacun des membres du conseil d'administration, il peut être renoncé à la procédure de convocation par écrit soit en original, soit par télécopie ou câble. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit approuvés dans une résolution du conseil d'administration précédemment adoptée.

11.5. Tout membre du conseil d'administration de la Société ne pouvant assister à une réunion du conseil d'administration peut mandater un autre administrateur par écrit soit en original, soit par télécopie ou câble.

11.6. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

11.7. Le conseil d'administration de la Société ne peut délibérer et/ou agir valablement que si au moins la moitié des administrateurs de la Société sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas d'égalité des votes, le président aura la voix prépondérante.

11.8. Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, téléfax ou télex.

12. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

12.1. Les procès-verbaux de chaque réunion du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société présidant la réunion ou par deux administrateurs de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le secrétaire (le cas échéant) ou par un administrateur de la Société.

13. Décisions de l'administrateur unique. Les décisions de l'administrateur unique sont prises par écrit.

14. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration. L'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges afin d'accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi, le Règlement ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

15. Délégation de pouvoirs. L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir, administrateurs ou non, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société. Le conseil d'administration peut ainsi déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

16. Représentation.

16.1 La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature individuelle de son administrateur unique ou, par la signature conjointe de deux administrateurs ou la seule signature du président du conseil d'administration dans tous les cas ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 15 des Statuts.

16.2 Dans le cadre de la gestion journalière, la Société est valablement engagée envers les tiers par la signature individuelle d'un administrateur-délégué de la Société.

16.3 Dans le cadre des affaires administratives, la Société est valablement engagée envers les tiers par la signature individuelle de tout administrateur pour tout ce qui est du domaine administratif ces affaires administratives.

17. Conflit d'intérêts.

17.1 Aucun contrat ou aucune transaction entre la Société et une autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société y a un intérêt ou est un administrateur, un collaborateur, un agent ou un employé de telle autre société ou entreprise.

17.2 Tout administrateur ou agent de la Société remplissant les fonctions d'administrateur, agent ou employé dans une société ou entreprise avec laquelle la Société doit conclure un contrat ou entrer en relation d'affaires, sera pris en compte, prendra part au vote et agira par rapport à toutes questions relatives à tel contrat ou telle transaction, indépendamment de son appartenance à telle autre société ou entreprise.

17.3 Au cas où un administrateur de la Société à un intérêt personnel dans, ou contraire à toute transaction de la Société, celui-ci en informera le conseil d'administration de la Société et ne sera pas pris en compte ni ne votera eu égard

à cette transaction. Un tel conflit d'intérêts devra faire l'objet d'un rapport à la prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires qui ratifiera ladite transaction.

17.4 Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, l'article 17.3. n'est pas applicable et il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

17.5 L'article 17.3. et 17.4. ne sont pas applicables lorsque des décisions du conseil d'administration ou de l'administrateur concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

18. Commissaire aux comptes.

18.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Les Commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires pour un terme n'excédant pas six ans et seront rééligibles.

18.2 Les commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) commissaire(s) en fonction peuvent être révoqués à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

19. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

20. Affectation des bénéfices.

20.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 5 des Statuts.

20.2 L'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société décidera souverainement de l'affectation du solde restant du bénéfice net qui sera disponible afin d'être distribué. L'assemblée peut notamment, de manière discrétionnaire, décider de procéder à la distribution de dividendes.

20.3 Les dividendes sont payés en euros ou dans toute autre devise déterminée par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société et sont payés aux lieux et dates déterminés par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration. L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être à tout moment dissoute par une décision de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personne physique ou morale) nommé(s) par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui aura décidé de dissoudre la Société. Cette assemblée générale déterminera, le cas échéant, les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi et du Règlement."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire qui parle et comprend l'anglais a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française et sur demande des comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. ZDON, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juin 2009. Relation: LAC/2009/25012. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.07.09.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009085769/211/615.

(090104140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Investind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 46.635.

Im Jahr zweitausend und neun, am sechs und zwanzigsten Tag des Monats Juni.

Vor dem unterzeichnenden Notar Francis KESSELER mit dem Amtssitz in Esch/Alzette (Großherzogtum Luxemburg).

Wurde eine außerordentliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft INVESTIND S.A. (société anonyme - Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts), mit Gesellschaftssitz in 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in und von Luxemburg unter der Nummer B 46.635, gegründet am 19. Januar 1994 durch notarielle Urkunde des Notars Alex WEBER mit Amtssitz in Bascharage (Großherzogtum Luxemburg), veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Gesellschaftsabteilung des Gesetzesblattes) am 13. Mai 1994, Nummer 187 und deren Satzung zum letzten Male am 19. Dezember 2008 durch notarielle Urkunde des Notars Paul DECKER mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg) geändert wurde, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Gesellschaftsabteilung des Gesetzesblattes) vom 30. Januar 2009, Nummer 210, (die "Gesellschaft"), abgehalten.

Die Generalversammlung wurde eröffnet und den Vorsitz der Versammlung führt Herr Alex Benoy, Steuerberater, mit Amtssitz in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon mit Amtssitz in Luxemburg,

welcher als Vorsitzender Frau Monika Heck, kaufmännische Angestellte, mit Amtssitz in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, als Protokollführer ernannt, und Frau Marie-Claude Frank, Anwältin, mit Amtssitz in L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée als Stimmzähler bestimmt.

Nachdem somit der Vorsitz der Generalversammlung bestimmt wurde, erklärt und ersucht der Vorsitzende den unterzeichnenden Notar zu beurkunden dass:

I) Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre der Gesellschaft und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien in einer Anwesenheitsliste eingetragen sind, die Anwesenheitsliste von den anwesenden Aktionären oder ihren jeweiligen Vertretern, dem Vorsitz dieser Generalversammlung und dem unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde und dieser Urkunde zwecks Registrierung beigeheftet bleibt;

II) Sich aus den Eintragungen in der Anwesenheitsliste ergibt, dass von den fünfundfünfzig tausend (55.000) ausgegebenen Aktien, welche das gesamte Aktienkapital der Gesellschaft ausmachen, rund vierundfünfzigtausend dreihundert achtundfünfzig (54.358) Aktien bei der heutigen Generalversammlung vertreten sind;

Eine Kopie der Originalvollmacht der vertretenen Aktionäre wurde vom Vorsitz der Generalversammlung und dem unterzeichnenden Notar ne varietur gezeichnet und bleibt dieser Urkunde zwecks Registrierung beigeheftet;

III) Den Aktionären der Gesellschaft die nötige Ladung mitsamt Anlage per Einschreiben vom 12. Juni 2009 zugestellt wurde;

IV) Diese Generalversammlung also ordnungsgemäß einberufen wurde und rechtmäßig über die folgenden Tagesordnungspunkte abstimmen kann:

1. Genehmigung des Berichts des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 2008 und des Berichts des unabhängigen Rechnungsprüfers Benoy Kartheiser Management S.à r.l. vom 31. Dezember 2008.

2. Genehmigung der geprüften Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 2008 und Festlegung der Gewinnverwendung für das Geschäftsjahr 2008.

3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft, Lex BENOY, Gaby TRIERWEILER und Regina ROCHA MELANDA, im Zusammenhang mit der Verwaltung der Gesellschaft für das am 31. Dezember 2008 beendete Geschäftsjahr.

4. Entlastung des Wirtschaftsprüfers der Gesellschaft, Benoy Kartheiser Management S.à r.l., im Zusammenhang mit der Prüfung des Jahresabschlusses der Gesellschaft für das am 31. Dezember 2008 beendete Geschäftsjahr.

5. Zustimmung zur grenzüberschreitenden Verschmelzung der Gesellschaft als übernehmende Gesellschaft (auch die "Übernehmende Gesellschaft") und Eltis AG, mit Sitz in Deutschland, Berliner Ring 89, D-64625 Bensheim, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Darmstadt unter HRB 25080, als übertragende Gesellschaft (die "Übertragende Gesellschaft") mittels Aufnahme der Übertragenden Gesellschaft durch die Übernehmende Gesellschaft unter den Bedingungen, wie sie in dem im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Gesellschaftsabteilung des Gesetzesblattes) am 20. Februar 2009 unter Nummer 377 veröffentlichten Verschmelzungsplan bestimmt sind (der "Verschmelzungsplan").

6. Zustimmung, dass die Verschmelzung mit Wirkung zum Zeitpunkt der Veröffentlichung der Verschmelzung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Gesellschaftsabteilung des Gesetzesblattes) erfolgt (das "Verschmelzungsdatum").

7. Zustimmung, dass die Verschmelzung in bilanz- und buchhaltungstechnischer Hinsicht zwischen der Übernehmenden Gesellschaft und der Übertragenden Gesellschaft mit Ablauf des 31. Dezember 2008, 24.00 Uhr wirksam sein soll.

8. Zustimmung zur verschmelzungsbedingten Kapitalerhöhung der Übernehmenden Gesellschaft über einen Gesamtwert von vier tausend Euro (EUR 4.000,-), unter Verzicht der Übernehmenden Gesellschaft auf den Umtausch ihrer Aktien in der Übertragenden Gesellschaft gegen eigene Aktien und im Einklang mit dem im Verschmelzungsplan vorgesehenen Umtauschverhältnis, mittels Ausgabe von vier tausend (4.000) neuen Aktien an die Minderheitsaktionäre der Übertragenden Gesellschaft in der Übernehmenden Gesellschaft mit Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-) mit Wirkung des Verschmelzungsdatums.

9. Abänderung der Firma der Gesellschaft "Investind S.A." in "Eltis", Sprachwechsel für die einzige Fassung der Satzung der Gesellschaft ins Deutsche und Abänderung und Neugestaltung dieser Satzung.

10. Neubildung der Geschäftsführung der Gesellschaft und Fortsetzung des Mandates des Buchprüfers der Gesellschaft.

V) Laut Artikel 271 (2) des geänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften (das "HGGesetz"), bestätigt und hält der unterzeichnende Notar fest, dass jegliche relevante Vorschriften des HGGesetzes sowie der Satzung der Gesellschaft eingehalten und erfüllt wurden, um obige Verschmelzung zu bewirken. Insbesondere:

- Die jeweiligen Vertretungsorgane der Übertragenden und Übernehmenden Gesellschaften haben zusammen den gemeinsamen Verschmelzungsplan aufgestellt, jeweils am 6. Februar 2009 rechtmäßig unterzeichnet und mindestens einen (1) Monat vor der Hauptversammlung der Aktionäre der Übertragenden Gesellschaft und der heutigen Versammlung der Übernehmenden Gesellschaft rechtmäßig veröffentlicht.

- Da die Übernehmende Gesellschaft mehr als neunzig Prozent (90%) des Kapitals der Übertragenden Gesellschaft besitzt, wurde kein Verschmelzungsbericht durch die Übernehmende Gesellschaft gemäß der Artikel 265 und 282 des HGGesetzes erstellt und es fand auch keine Verschmelzungsprüfung in Luxemburg gemäß der Artikel 266 und 282 des HGGesetzes statt. Allerdings wurde ein Verschmelzungsbericht durch den Vorstand der Übertragenden Gesellschaft erstellt, sowie auch eine Verschmelzungsprüfung in Deutschland durchgeführt.

- Der Verschmelzungsplan, sowie auch die genehmigten und geprüften Bilanzen der drei (3) letzten Geschäftsjahre und die in Deutschland erstellte Verschmelzungs- und Prüfungsberichte wurden am jeweiligen Sitz der Übernehmenden und Übertragenden Gesellschaften zur Kenntnisnahme der jeweiligen Aktionäre mindestens einen (1) Monat vor der heutigen Generalversammlung der Gesellschaft ausgelegt, so wie es dem unterzeichnenden Notar jeweils von der Übertragenden und Übernehmenden Gesellschaft schriftlich bestätigt wurde.

- Der unterzeichnende Notar entnimmt schlußendlich der vom Amtsgericht Darmstadt am 19. Mai 2009 ausgestellte Verschmelzungsbescheinigung dass sämtliche deutsche anwendbare Vorschriften eingehalten und erfüllt wurden da das Amtsgericht Darmstadt auf dem gegebenen Registerblatt der Übertragenden Gesellschaft am 19. Mai 2009 eingetragen hat, dass Eltis AG als übertragender Rechtsträger nach Maßgabe des Verschmelzungsplans (welcher am 31. März 2009 von einem deutschen Notar beurkundet wurde) sowie des Zustimmungsbeschlusses der übertragenden Rechtsträgerin (vom selben Tag) mit der Investind S.A. mit Sitz in Luxemburg grenzüberschreitend verschmolzen ist.

VI) Nachdem die Generalversammlung die Tagesordnungspunkte umfassend geprüft hat, wurden die folgenden Beschlüsse zwischen den anwesenden und vertretenen Aktionären der Gesellschaft einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Berichte des Verwaltungsrates der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2008 und des unabhängigen Rechnungsprüfers zum 31. Dezember 2008 zu genehmigen.

Zweiter Beschluss

Es lagen die vom unabhängigen Rechnungsprüfer geprüfte Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 2008 sowie der Vorschlag zur Gewinnverwendung des Verwaltungsrates vor. Auf Verlesung der entsprechenden Dokumente, die den Versammlungsteilnehmern bekannt waren, wird verzichtet.

Die Generalversammlung beschließt den geprüften Jahresabschluss zum 31. Dezember 2008 zu genehmigen.

Es wird beschlossen, vom Gewinn in Höhe von zweiundsechzig tausend zweihundertdreiundsiebzig Euro und achtundsechzig Cent (EUR 62.273,68) den Betrag von neun Euro und fünfundsiebzig Cent (EUR 9,65) in die gesetzliche Rücklage einzustellen und den restlichen Gewinn des Geschäftsjahres in Höhe von zweiundsechzig tausend zweihundertvierundsechzig Euro und drei Cent (EUR 62.264,03,-) vorzutragen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt des Weiteren den Verwaltungsratsmitgliedern der Gesellschaft, Lex BENOY, Gaby TRIERWEILER und Regina ROCHA MELANDA, im Zusammenhang mit der Verwaltung der Gesellschaft für das am 31. Dezember 2008 beendete Geschäftsjahr Entlastung zu erteilen.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt ebenfalls dem Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft, Benoy Kartheiser Management S.à r.l., im Zusammenhang mit der Prüfung des Jahresabschlusses der Gesellschaft für das am 31. Dezember 2008 beendete Geschäftsjahr Entlastung zu erteilen.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Übernehmende Gesellschaft mit und durch Aufnahme der Übertragenden Gesellschaft unter den im Verschmelzungsplan erklärten Bedingungen zu verschmelzen.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, dass die Verschmelzung zum Verschmelzungsdatum wirksam sein soll.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, dass die Verschmelzung in bilanz- und buchhaltungstechnischer Hinsicht zwischen der Übernehmenden Gesellschaft und der Übertragenden Gesellschaft mit Ablauf des 31. Dezember 2008, 24.00 Uhr wirksam sein soll.

Achter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt der verschmelzungsbedingten Kapitalerhöhung der Übernehmenden Gesellschaft für einen Gesamtwert von vier tausend Euro (EUR 4.000,-) zuzustimmen, so dass das Kapital der Gesellschaft von fünfundfünfzig tausend Euro (EUR 55.000,-) auf neunundfünfzig tausend Euro (EUR 59.000,-) erhöht wird.

Da die Übernehmende Gesellschaft auf den Umtausch ihrer Aktien in der Übertragenden Gesellschaft gegen eigene Aktien verzichtet und im Einklang mit dem im Verschmelzungsplan vorgesehenen Umtauschverhältnis, beschließt die Generalversammlung diese verschmelzungsbedingte Kapitalerhöhung mittels pro-rata Ausgabe an die Minderheitsaktionäre der Übertragenden Gesellschaft von vier tausend (4.000) neuen Aktien in der Übernehmenden Gesellschaft mit Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-) mit Wirkung des Verschmelzungsdatums anzuerkennen.

Wie im Verschmelzungsplan vorgesehen, wird die Übernehmende Gesellschaft dafür sorgen, daß alle Voraussetzungen für die Eintragung der Minderheitsgesellschafter der Übertragenden Gesellschaft, die - als Gegenleistung für den Verlust ihrer Aktien an der Übertragenden Gesellschaft und im Zuge der mit der Verschmelzung verbundenen Kapitalerhöhung - diese vier tausend (4.000) neuen Aktien an der Übernehmenden Gesellschaft erwerben, im Aktienbuch der Übernehmenden Gesellschaft mit Wirkung des Verschmelzungsdatums, erfüllt werden. Die Übernehmende Gesellschaft wird dem von der Übertragenden Gesellschaft bestellten Treuhänder, Herrn Jean STEFFEN Rechtsanwalt, dienstansässig 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxemburg, eine Kopie der notwendigen Eintragung dieser Aktien in ihrem Aktienbuch ausstellen und ihn anweisen, diese Kopie ihres aktualisierten Aktienbuches am Verschmelzungsdatum an die Minderheitsgesellschafter der Übertragenden Gesellschaft auszuliefern.

Die Differenz zwischen dem Reinvermögen der Übertragenden Gesellschaft, wie es aus dem Jahresabschluss vom 31. Dezember 2008 hervorgeht, und dem Betrag der obigen Kapitalerhöhung der Übernehmenden Gesellschaft soll als Verschmelzungsaufschlag in der Übernehmenden Gesellschaft verbucht werden.

Neunter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Firma der Gesellschaft "Investind S.A." in "Eltis" abzuändern, die einzige Fassung der Satzung der Gesellschaft zukünftig nur noch in deutscher statt französischer Sprache anzufertigen und diese Satzung, um obigen Beschlüssen der Verschmelzung, der Kapitalerhöhung, der Firmenabänderung und dem Sprachwechsel für die Satzung Rechnung zu tragen, vollständig zu ändern und wie folgt umzugestalten:

Kapitel I. - Benennung, Sitz, Dauer, Gesellschaftszweck

Art. 1. Es besteht eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung "ELTIS".

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg Stadt im Großherzogtum Luxemburg. Er kann durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrats jederzeit innerhalb derselben Gemeinde verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Eine solche Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft. Die Bekanntmachung von einer solchen Verlegung des Gesellschaftssitzes wird vorgenommen und Dritten zur Kenntnis gebracht durch das Organ der Gesellschaft, welches unter den gegebenen Umständen am besten hierzu befähigt ist.

Art. 3. Die Gesellschaft ist gegründet für eine unbestimmte Dauer. Die Gesellschaft kann durch Beschluß der Aktionäre aufgelöst werden, welcher in der, für die Änderung dieser Satzung bestimmten, vorgeschriebenen Weise gefaßt werden muß.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Entwicklung, Vermarktung und der Vertrieb von Hightech-Produkten und Beratung.

Die Gesellschaft ist berechtigt, alle Geschäfte und Maßnahmen durchzuführen, die dem Gegenstand des Unternehmens dienen. Innerhalb dieses Gesellschaftszwecks kann die Gesellschaft andere Unternehmen gründen, erwerben oder sich an solchen beteiligen, Niederlassungen errichten und alle sonstigen Maßnahmen ergreifen sowie Rechtsgeschäfte vor-

nehmen, die zur Erreichung und Förderung des Gesellschaftszwecks notwendig oder dienlich sind. Sie kann ihren Betrieb ganz oder teilweise solchen Unternehmen überlassen.

Die Gesellschaft kann weiterhin Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften erwerben, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonst wie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst wie veräußern.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuß oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft kann sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobilare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Gesellschaftszwecks dienlich sein können.

Kapitel II. - Gesellschaftskapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt neunundfünfzig tausend Euro (59.000,00 EUR) und ist eingeteilt in neunundfünfzig tausend (59.000) Aktien mit einem Nennbetrag von je einem Euro (1,00 EUR).

Das genehmigte Kapital beträgt achtzigtausend Euro (80.000,00 EUR), aufgeteilt in achtzigtausend (80.000) Aktien mit einem Nennbetrag von je einem Euro (1,00 EUR).

Der Verwaltungsrat wird ermächtigt und beauftragt:

- eine Kapitalerhöhung bis zur Höhe des genehmigten Kapitals zu tätigen in einer Gesamtausgabe oder in Teilausgaben in Abständen oder fortlaufend, von neuen Aktien mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen, Umwandlung von Forderungen oder auch, nach Genehmigung durch die jährliche Hauptversammlung, mittels Einbeziehen von Gewinnen oder Reserven,

- den Ort und den Zeitpunkt der Gesamtausgabe oder der eventuellen einzelnen Teilausgaben, den Emissionspreis, sowie die Zeichnungs- und Einzahlungsbedingungen festzulegen,

- das Vorzugsrecht zur Zeichnung der Aktionäre bei der obengenannten Neuausgabe von Aktien mittels Einzahlung von Bareinlagen oder Sacheinlagen, aufzuheben oder einzuschränken, und

- alle Schritte zu unternehmen, um nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten Kapitalerhöhung, diese Änderung durch notarielle Urkunde bestätigen zu lassen und den ersten Abschnitt des vorliegenden Artikels entsprechend anzupassen.

Diese Ermächtigung ist gültig für die Dauer von einem (1) Jahr, beginnend am Datum der Veröffentlichung dieser Satzung und kann bezüglich der Aktien des genehmigten Kapitals welche bis zu diesem Zeitpunkt noch nicht ausgegeben wurden, durch eine Hauptversammlung der Aktionäre erneuert werden.

Das gezeichnete und das genehmigte Kapital der Gesellschaft kann durch Beschluß der Generalversammlung der Aktionäre, entsprechend den gesetzlichen Erfordernissen für Satzungsänderungen, erhöht oder herabgesetzt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Art. 6. Die Aktien sind Namensaktien. Alle Aktien berechtigen zu einer Stimme.

Alle Namensaktien müssen in einem Register, das von der Gesellschaft oder von einer von der Gesellschaft zu diesem Zweck benannten Person geführt wird, eingetragen werden. Das Register enthält den Namen jedes Aktionärs, seinen Wohnsitz oder erwählten Wohnsitz und die Anzahl der gehaltenen Aktien.

Jede Übertragung und Ausgabe einer Namensaktie muß in dem Register eingetragen werden.

Kapitel III. - Verwaltung

Art. 7. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre der Gesellschaft sind oder nicht. Sie werden ernannt für eine bis zu sechs (6) Jahren dauernden Amtszeit, durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche dieselben zu jeder Zeit mit oder ohne Begründung abberufen kann.

Wenn die Gesellschaft nur von einem Aktionär gegründet wird oder wenn bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird, daß die Gesellschaft nur mehr aus einem Aktionär besteht, kann der Verwaltungsrat auf ein Mitglied begrenzt werden, dies bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung in welcher festgestellt wird, daß die Gesellschaft wiederum mehr als einen (1) Aktionär besitzt.

Die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrates und die Dauer ihrer Amtszeit werden durch die Generalversammlung der Aktionäre festgesetzt.

Falls das Amt eines Verwaltungsratsmitglieds infolge Tod, Rücktritt oder aus anderen Gründen vakant wird, können die übrigen Mitglieder des Verwaltungsrates ein neues Verwaltungsratsmitglied wählen und das vakante Amt bis zur nächsten Versammlung der Aktionäre besetzen.

Art. 8. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat tritt zusammen durch Einberufung durch den Vorsitzenden, so oft das Interesse der Gesellschaft es verlangt. Jedes Mal wenn zwei (2) Verwaltungsratsmitglieder es verlangen, muß der Verwaltungsrat einberufen werden.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates sind zu jeder Sitzung im voraus entweder schriftlich oder per E-Mail oder Telekopie zu laden. Auf diese Ladung kann seitens der Verwaltungsratsmitglieder durch Zustimmung jedes einzelnen verzichtet werden. Individuelle Sitzungen, die an Orten und zu Zeiten abgehalten werden, die sich aus einem zuvor vom Verwaltungsrat festgelegten Terminplan ergeben, bedürfen keiner gesonderten Ladung.

Beschlüsse werden durch die Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefaßt, unter der Voraussetzung, daß die Mehrheit der Mitglieder des Verwaltungsrates anwesend oder vertreten ist. In dem Fall in dem einer Sitzung die Zahl der Stimmen für und wider einen Beschluß gleich ist, ist die Stimme des Vorsitzenden entscheidend. Das Protokoll jeder Sitzung des Verwaltungsrats wird vom Vorsitzenden oder in seiner Abwesenheit von dem zeitweiligen Vorsitzenden der Sitzung oder durch zwei (2) anwesenden Verwaltungsratsmitglieder unterschrieben.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann einer Sitzung durch Telefon- oder Videokonferenz beiwohnen, vorausgesetzt, daß in einem solchen Fall alle Anwesenden einander hören und miteinander reden können und die Entscheidungen schriftlich bestätigt werden.

Beschlüsse, welche von sämtlichen Mitgliedern des Verwaltungsrates unterschrieben sind, haben die gleiche Wirksamkeit, als wären sie bei einer ordentlich zusammengerufenen und abgehaltenen Verwaltungsratsitzung gefaßt worden. Solche Unterschriften können auf einem einzelnen Dokument oder auf mehreren Kopien eines gleichen Beschlusses gesetzt und durch Brief, E-Mail oder Telekopie nachgewiesen werden.

Art. 9. Der Verwaltungsrat ist mit den weitgehendsten Vollmachten versehen, um alle, mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängenden Verwaltungs- und Verfügungshandlungen im Interesse der Gesellschaft vorzunehmen.

Sämtliche Handlungen, welche nicht durch das Gesetz oder durch gegenwärtige Satzung ausdrücklich der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten sind, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann, unter den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschüsse auf Dividenden auszahlen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verpflichtet, unter allen Umständen, im Falle von einem einzigen Verwaltungsratsmitglied, durch die einzige Unterschrift von diesem Verwaltungsratsmitglied, und im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, durch die gemeinsame Unterschrift von zwei (2) Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift des geschäftsführenden Verwalters, es sei denn, daß spezielle Entscheidungen getroffen wurden über Bevollmächtigung und Stellvertretung des Verwaltungsrates, sowie vorgesehen in Artikel 11 der gegenwärtigen Satzung.

Art. 11. Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern kann der Verwaltungsrat seine Vollmachten in Bezug auf die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft an eines oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates oder an andere Personen übertragen; diese haben den Titel von ‚geschäftsführenden Verwaltern‘.

Der Verwaltungsrat kann weiterhin für bestimmte Anliegen Sondervollmachten an einen oder mehrere, von ihm ausgewählte Prokuristen abgeben, die weder Mitglied des Verwaltungsrates, noch Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen.

Kapitel IV. - Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft unterliegt einem oder mehreren Kommissaren, die ernannt werden durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Anzahl und ihre Amtszeit, welche sechs (6) Jahre nicht überschreiten darf, festlegt.

Kapitel V. - Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung findet statt am Gesellschaftssitz oder an dem in der Einberufung vorgesehenen Ort, den zweiten Freitag um 15.00 Uhr im Monat Juni eines jeden Jahres.

Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Arbeitstag verschoben.

Sämtliche Generalversammlungen werden entsprechend den in Luxemburg gültigen gesetzlichen Bestimmungen einberufen und abgehalten. Die Einberufung wird an die Aktionäre per Einschreiben verschickt. Es brauchen dann keine Veröffentlichungen vorgenommen zu werden. Die Einberufung wird den Inhabern der Gesellschaftsaktien mindestens acht (8) Tage vor der Versammlung zugestellt.

Das vom Gesetz festgesetzte Quorum ist für die Durchführung der Generalversammlung maßgebend. Falls nicht anders bestimmt oder vom Gesetz verlangt, werden die Beschlüsse einer ordentlich einberufenen Generalversammlung durch einfache Mehrheit der Anwesenden und Abstimmenden gefaßt.

Kapitel VI. - Geschäftsjahr, Verteilung des Reingewinnes

Art. 14. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Der Reingewinn besteht aus dem Überschuß welcher verbleibt nach Abzug von der Bilanz von jedwelchen und sämtlichen Kosten und Abschreibungen der Gesellschaft. Von diesem Reingewinn werden fünf Prozent (5,00%) dem gesetzlichen Reservefond zugeführt; diese Zuführung ist nicht mehr zwingend wenn der Reservefonds zehn Prozent (10,00%) des Gesellschaftskapitals darstellt.

Falls jedoch der Reservefonds aus welchem Grunde es auch sei, innerhalb der vom Gesetz vorgesehenen Beschränkungen benützt werden sollte, so sind die jährlichen Zuführungen wieder aufzunehmen bis der Reservefonds ganz wieder hergestellt ist.

Der Überschuß steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Kapitel VII. - Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch Beschluß der Generalversammlung der Aktionäre aufgelöst werden.

Die Liquidation erfolgt durch einen (1) oder mehrere Liquidatoren, die sowohl physische Personen als auch Gesellschaften sein können, und ernannt werden durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche den Umfang ihrer Vollmachten und ihre Bezüge festsetzt.

Kapitel VIII. - Allgemeines

Art. 17. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung vorgesehen sind wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, sowie dieses später umgeändert wurde, hingewiesen.

Zehnter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die aktuellen Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft mit Wirkung ab dem heutigen Datum abzurufen und durch folgende Personen mit Mandat bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft zu ersetzen:

- Frau Andrea Wunsch, Wirtschaftswissenschaftlerin, geboren in Worms (Deutschland) am 1. März 1957, wohnhaft in D-64646 Heppenheim, Wilhelm-Holzamer-Straße 25,
- Herr Claus Wunsch, Techniker, geboren in Dresden (Deutschland) am 26. Januar 1952, wohnhaft in D-64646 Heppenheim, Wilhelm-Holzamer-Straße 25,
- Herr Jörg Moeser, Bankkaufmann, geboren in Butzbach (Deutschland) am 31. Juli 1971, wohnhaft in L-1364 Luxemburg, 10, rue de Crécy.

Schlußendlich beschließt die Generalversammlung das Mandat des aktuellen Buchprüfers der Gesellschaft, Benoy Kartheiser Management S.à r.l., bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft fortzusetzen.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Gebühren oder ähnliche Ansprüche jeglicher Art, die von der Gesellschaft aufgrund dieses Dokuments zu zahlen sind, belaufen sich auf ungefähr zwei tausend achthundert Euro (EUR 2.800,-).

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, legt hiermit auf Bitte der oben erwähnten Personen fest, dass die vorliegende Urkunde in deutscher Sprache verfasst ist.

Wodurch die vorliegende notarielle Urkunde in Grevenmacher erstellt wurde und unter dem eingangs erwähnten Datum verfasst ist.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienen, welche dem unterzeichnenden Notar nach Namen, Vornamen, Familienstand und Wohnort bekannt sind, haben die Mitglieder des Vorstands dieser Generalversammlung die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: A. Benoy, Monika Heck, M. Frank, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juin 2009. Relation. EAC/2009/7530. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 1^{er} juillet 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009085759/219/318.

(090107606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Management Advice Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 143.598.

L'an deux mille neuf, le vingt mai.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MANAGEMENT ADVICE COMPANY S.A.", avec siège social à L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie, constituée suivant acte reçu par le notaire

instrumentaire, en date du 4 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 72 du 13 janvier 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 143.598.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lucien VOET, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie,

qui désigne comme secrétaire Madame Maria VOET-KEERSMAEKERS, indépendante, demeurant professionnellement à L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Elisabeth Van der WILT, employée privée, demeurant professionnellement à L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 4.

1. La Société a pour objet principal la consultance, l'aide à la décision, l'élaboration de diagnostics, le conseil, l'organisation et l'étude stratégique, financière, technique, commerciale, informatique et administrative, au sens le plus large (à l'exception d'avis concernant les investissements et placements financiers ou de toute activité de professionnels du secteur financier) à toute entreprise, et de procurer directement ou indirectement une assistance et des services relatifs à la stratégie, à l'administration, à la gestion, à la vente, à la production et à la direction générale de toute entreprise. Elle a aussi pour objet la prestation de services administratifs et informatiques connexes. La Société a également pour objet de contribuer, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, ou en collaboration avec des tiers, à l'établissement et au développement d'entreprises, en particulier la gestion intermédiaire, le suivi et l'assistance à la direction ainsi que l'aide à la prise de décisions. La Société peut favoriser et aider à la constitution, au développement et à la restructuration de toute entreprise par un apport, une participation ou toute autre forme d'investissement. La Société a en outre pour objet le développement, l'achat, la vente, la mise à disposition ou la prise sous licence d'octrois, de brevets, de marques, de savoir-faire et d'actifs immatériels et durables semblables.

2. La Société a pour objet la prise de participations / d'intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ayant un objet similaire, luxembourgeoise ou étrangère, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse ou elle est liée directement ou indirectement (société mère / fille / soeur), de tout concours, prêt, avance ou garantie, l'émission d'obligations, enfin toute activité et toute opération généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

3. La Société pourra détenir et gérer des immeubles pour son propre compte.

4. Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution:

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et de modifier, par conséquent, l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 4.

1. La Société a pour objet principal la consultance, l'aide à la décision, l'élaboration de diagnostics, le conseil, l'organisation et l'étude stratégique, financière, technique, commerciale, informatique et administrative, au sens le plus large (à l'exception d'avis concernant les investissements et placements financiers ou de toute activité de professionnels du secteur financier) à toute entreprise, et de procurer directement ou indirectement une assistance et des services relatifs à la stratégie, à l'administration, à la gestion, à la vente, à la production et à la direction générale de toute entreprise. Elle a

aussi pour objet la prestation de services administratifs et informatiques connexes. La Société a également pour objet de contribuer, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, ou en collaboration avec des tiers, à l'établissement et au développement d'entreprises, en particulier la gestion intermédiaire, le suivi et l'assistance à la direction ainsi que l'aide à la prise de décisions. La Société peut favoriser et aider à la constitution, au développement et à la restructuration de toute entreprise par un apport, une participation ou toute autre forme d'investissement. La Société a en outre pour objet le développement, l'achat, la vente, la mise à disposition ou la prise sous licence d'octrois, de brevets, de marques, de savoir-faire et d'actifs immatériels et durables semblables.

2. La Société a pour objet la prise de participations / d'intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ayant un objet similaire, luxembourgeoise ou étrangère, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse ou elle est liée directement ou indirectement (société mère / fille / soeur), de tout concours, prêt, avance ou garantie, l'émission d'obligations, enfin toute activité et toute opération généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

3. La Société pourra détenir et gérer des immeubles pour son propre compte.

4. Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Voet, M. Voet-Keersmaekers, E. Van der WILT, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 mai 2009. Relation LAC/2009/20555. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009082849/227/93.

(090098327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Blacksmith MEP Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 146.824.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared Blacksmith Holding S.A., a société anonyme with registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg and registered under number R.C.S. Luxembourg B 104.230, represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 25 May 2009, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company Blacksmith MEP Trust S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Blacksmith MEP Trust S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (€ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for

collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2009.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party, Blacksmith Holding S.A., having subscribed and entirely paid up the twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1). Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500) has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,400.-

Extraordinary General Meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with sole signature power:

Stefan Lambert, chartered accountant,
61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg
Date of birth: 8 January 1964
Place of birth: Trier, Germany
Wolfgang Zettel, manager
61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg
Date of birth: 15 November 1962
Place of birth: Konstanz, Germany

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2009.

Whereof the present has been drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Blacksmith Holding S.A., une société anonyme ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et inscrite sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 104.230, représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 25 mai 2009, laquelle sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès qualités, a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée Blacksmith MEP Trust S.à r.l., qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Blacksmith MEP Trust S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est d'acquérir, de détenir, de gérer et de disposer de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entité, entreprise ou investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'au-

raient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, s'il n'y a qu'un seul gérant par le conseil de gérance ou par deux gérants, ou s'il existe des classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande",

"action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépenses, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, Blacksmith Holding S.A., celle-ci a souscrit et intégralement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1).

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évalués à environ EUR 1.400,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature individuelle:

Stefan Lambert, expert comptable,
61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg

Date de naissance: 8 janvier 1964

Lieu de naissance: Trèves, Allemagne

Wolfgang Zettel, gérant,
61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg

Date de naissance: 15 novembre 1962

Lieu de naissance: Constance, Allemagne

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite comparante a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: T. HOSS - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 mai 2009. Relation: LAC/2009/20732. Reçu soixante-quinze euros (75,00 EUR).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations.

Luxembourg, le douze juin de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009082902/242/411.

(090098381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

HCA Switzerland GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.083.

In the year two thousand and nine,
on the twenty-sixth day of June.

Before Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

there appeared:

- "HCA Switzerland Finance GmbH", a company existing under the laws of Switzerland, having its registered office at c/o Dr Daniel Stoll, Thouvenin Rechtsanwälte, Klausstrasse 33, 8008 Zürich and registered with the Register of Companies of Switzerland under number CH.660.1.219.999-6,

- "HCA International Finance LLP", a limited liability partnership registered in Delaware, having its principal place of business at 1011 Centre Road, Suite 322, Wilmington, Delaware 19805, United States of America ("HCA International Finance LLP"),

here both represented by M^e Tom LOESCH, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given on 26 June 2009, said proxies, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration. The appearing parties are the sole shareholders of the Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) "HCA Switzerland GmbH", having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg (the "Company"), incorporated under the laws of Gibraltar on 27 July 2007 and whose registered seat has been transferred from Gibraltar to Luxembourg with effect as from 1 October 2007 pursuant to a deed of notary Jean-Joseph WAGNER, prenamed, of 1 October 2007, published in the Memorial C number 2767 of 30 November 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B-133.083. The articles of incorporation have last been amended pursuant to a deed of the same notary Wagner, of 22 April 2009, published in the Memorial C number 1138 of 9 June 2009.

The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's corporate capital by an amount of two hundred seventy-eight euro (EUR 278.-) so as to raise it from its present amount of twenty-two thousand fourteen euro (EUR 22,014.-) represented by twenty-two thousand fourteen (22,014) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to twenty-two thousand two hundred ninety-two euro (EUR 22,292.-) represented by twenty-two thousand two hundred ninety-two (22,292) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

2. To issue two hundred seventy-eight (278) new shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3. To accept the subscription for these two hundred seventy-eight (278) new shares by HCA International Finance LLP, a limited liability partnership registered in Delaware, having its principal place of business at 1011 Centre Road, Suite 322, Wilmington, Delaware 19805, United States of America ("HCA International Finance LLP") and to accept payment in full for such new shares, with an aggregate share premium of four million three hundred ninety-nine thousand six hundred nine euro (EUR 4,399,609.-), by a contribution in kind consisting in a note held by HCA International Finance LLP against HCA Inc. and having an aggregate value of four million three hundred ninety-nine thousand eight hundred eighty-seven euro (EUR 4,399,887.-).

4. To amend article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above capital increase.

5. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders resolved to increase the Company's corporate capital by an amount of two hundred seventy-eight euro (EUR 278.-) so as to raise it from its present amount of twenty-two thousand fourteen euro (EUR 22,014.-) represented by twenty-two thousand fourteen (22,014) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to twenty-two thousand two hundred ninety-two euro (EUR 22,292.-), represented by twenty-two thousand two hundred ninety-two (22,292) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to issue two hundred seventy-eight (278) new shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon, now appeared Me Tom LOESCH, aforementioned, acting in its capacity as duly authorized attorney in fact of "HCA International Finance LLP", aforementioned (the "Subscriber"), by virtue of a proxy given on 26 June 2009, and declared to subscribe for the two hundred seventy-eight (278) new shares and to make payment in full of the nominal

value of each of such shares for an aggregate amount of two hundred seventy-eight euro (EUR 278.-), together with a share premium of four million three hundred ninety-nine thousand six hundred nine euro (EUR 4,399,609.-), by a contribution in kind consisting in a note held by "HCA International Finance LLP" against "HCA Inc." (the "Contribution"), having an aggregate value of four million three hundred ninety-nine thousand eight hundred eighty-seven euro (EUR 4,399,887.-).

The Subscriber, acting through its duly appointed attorney in fact, declared that it is the legal and beneficial owner of the Contribution and that the Contribution is free of any lien or charge and that there subsist no impediments to the free transferability of this Contribution to the Company.

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The value of the Contribution has been certified by a special report of 26 June 2009, signed by the duly authorized representatives of the Company, which special report will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Thereupon, the general meeting of shareholders resolve to accept the said subscription and payment and to allot the two hundred seventy-eight (278) new shares to the Subscriber.

Fourth resolution

As a result of the above, the general meeting of shareholders resolved to amend article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company as follows:

Art. 5. Corporate capital (paragraph 1). "The subscribed capital of the Company is set at twenty-two thousand two hundred ninety-two euro (EUR 22,292.-) represented by twenty-two thousand two hundred ninety-two (22,292) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed are estimated at approximately three thousand euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the German text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendneun,
am sechszwanzigsten Tag des Monats Juni.

Vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Carlo Wersandt, mit Amtssitz in Luxemburg-Eich, (Großherzogtum Luxemburg) in Vertretung von Notar Maître Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg), welcher Verwahrer der vorliegenden Urkunde bleibt.

sind erschienen:

- "HCA Switzerland Finance GmbH", eine nach dem schweizerischen Recht gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in c/o Dr Daniel Stoll, Thouvenin Rechtsanwälte, Klausstrasse 33, 8008 Zürich, Schweiz, eingetragen im Schweizer Handelsregister unter CH.660.1.219.999-6,

- "HCA International Finance LLP", ein limited liability partnership im US-Bundesstaat Delaware registriert, mit Sitz in 1011 Centre Road, Suite 322, Wilmington, Delaware 19805, Vereinigte Staaten von Amerika ("HCA International Finance LLP")

hier beide vertreten durch M^e Tom LOESCH, avocat, mit Anschrift in Luxemburg, kraft zweier, am 26 Juni 2009 erteilten Vollmachten.

Die vorgenannte Vollmachten, welche nachdem sie ne varietur durch den Vertreter der erschienenen Parteien und dem unterzeichnenden Notar unterschrieben wurden, bleiben dieser Urkunde zum Zwecke der Eintragung dauerhaft beigelegt.

Die vorgenannt Erschienenen, zusammen handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der "HCA Switzerland GmbH", eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg (die "Gesellschaft") welche nach den Gesetzen von Gibraltar am 27. Juli 2007 gegründet wurde und deren Gesellschaftssitz von Gibraltar nach Luxemburg mit Effekt zum 1. Oktober 2007 verlegt wurde, gemäß einer Urkunde von Notar Jean-Joseph WAGNER vom 1. Oktober 2007 und im Memorial C unter Nummer 2767 am 30. November 2007 veröffentlicht wurde und eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 133.083, (die "Gesellschaft"). Die Satzung wurde zum letzten Mal gemäß einer Urkunde vom demselben Notar Wagner vom 22. April 2009 geändert, welche und im Memorial C unter Nummer 1138 am 9. Juni 2009 veröffentlicht wurde.

Die erschienenen Parteien, vertreten wie oben dargestellt, erklärten ausführlich über die Beschlüsse, welche auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind, informiert zu sein:

Tagesordnung

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von zweihundertachtundsiebzig Euro (EUR 278,-), um das bestehende Kapital von zweiundzwanzigtausendvierzehn Euro (EUR 22.014,-), aufgeteilt in zweiundzwanzigtausendvierzehn (22.014) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-) auf zweiundzwanzigtausendzweihundertzweiundneunzig Euro (EUR 22.292,-), aufgeteilt in zweiundzwanzig-tausendzweihundertzweiundneunzig (22.292) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), zu erhöhen.

2. Ausgabe von zweihundertachtundsiebzig (278) neuen Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), welche die gleichen Rechte wie die bestehenden Gesellschaftsanteile haben sollen und welche an den Gewinnausschüttungen in der gleichen Weise beteiligt sind.

3. Annahme der Zeichnung der zweihundertachtundsiebzig (278) neuen Gesellschaftsanteile durch HCA International Finance LLP, eine limited liability partnership eingetragen im US-Bundesstaat Delaware und mit Hauptgeschäftssitz in 1011 Centre Road, Suite 322, Wilmington, Delaware 19805, Vereinigte Staaten von Amerika ("HCA International Finance LLP") und Annahme der vollständigen Einzahlung dieser neuen Gesellschaftsanteile sowie eines Aufgeldes in Höhe eines Gesamtbetrags von vier Millionen drei-hundertneunundneunzigtausendsechshundertneun Euro (EUR 4.399.609,-) durch eine Sacheinlage bestehend in einem von HCA International Finance LLP gegenüber HCA Inc. gehaltenen Schuldschein und der einen Gesamtwert von vier Millionen dreihundertneunundneunzigtausendacht-hundertsiebenundachtzig Euro (EUR 4.399.887,-) hat.

4. Neufassung des Artikels 5 Absatz 1 des Gesellschaftsvertrages um die Kapitalerhöhung wiederzuspiegeln.

5. Verschiedenes.

Die vorgenannt Erschienenen forderten daraufhin den amtierenden Notar auf Folgendes festzuhalten:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt die Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von zweihundertachtundsiebzig Euro (EUR 278,-), um das bestehende Kapital von zweiundzwanzigtausendvierzehn Euro (EUR 22.014,-), aufgeteilt in zweiundzwanzigtausendvierzehn (22.014) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), auf zweiundzwanzigtausendzweihundertzweiundneunzig Euro (EUR 22.292,-), aufgeteilt in zweiund-zwanzig-tausendzweihundertzweiundneunzig (22.292) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), zu erhöhen.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt die Ausgabe von zweihundertachtundsiebzig (278) neuen Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), welche die gleichen Rechte wie die bestehenden Gesellschaftsanteile haben sollen und welche an den Gewinnausschüttungen in der gleichen Weise beteiligt sind.

Dritter Beschluss

Zeichnung - Einzahlung

Daraufhin erschien M^e Tom LOESCH, zuvor erwähnt, handelnd in seiner Eigenschaft als rechtmäßiger Vertreter der "HCA International Finance LLP", zuvor erwähnt (der "Einzahler"), gemäß einer Vertretungsmacht gegeben am 26. Juni 2009 und erklärte die Zeichnung von zweihundertachtundsiebzig (278) neuen Gesellschaftsanteilen sowie die vollständige Einzahlung der neuen Gesellschaftsanteile in Höhe ihres Gesamtnennwertes von zweihundertachtundsiebzig Euro (EUR 278,-) sowie eines Aufgeldes in Höhe eines Gesamtbetrags von vier Millionen dreihundertneunundneunzigtausend-sechshundertneun Euro (EUR 4.399.609,-) durch eine Sachkapitaleinlage, durch Einbringung des von "HCA LLP" gegenüber "HCA Inc." gehaltenen Schuldscheins (die "Sacheinlage"), der einen Gesamtwert von vier Millionen dreihundertneunundneunzigtausendacht-hundertsiebenundachtzig Euro (EUR 4.399.887,-) hat.

Die Einzahlerin, handelnd durch den ernannten Vertreter, erklärte, dass sie die gesetzliche Eigentümerin der Sacheinlage ist und dass diese Sacheinlage auch frei von jeglichen Pfandrechten oder Lasten ist und, dass es keine Hinderungsgründe für eine Übertragung zugunsten der Gesellschaft gibt.

Der Beweis des Eigentums an der Sacheinlage durch die Einzahlerin wurde dem unterzeichnenden Notar vorgelegt.

Der Wert der Sacheinlage wurde in einem gesonderten Bericht vom 26

Juni 2009 festgehalten und wurden durch die befugten Personen der Gesellschaft unterschrieben, welcher Bericht auch im Anhang zur vorliegenden Urkunde beigeheftet wird.

Daraufhin beschließt die Gesellschafterversammlung die besagte Zeichnung und Einbringung zu akzeptieren und der Einzahlerin zweihundertachtundsiebzig (278) neue Gesellschaftsanteile zu gewähren.

Vierter Beschluss

Infolge der obengenannten Beschlüsse beschließt die Gesellschafterversammlung, den ersten Absatz des Artikels 5 des Gesellschaftsvertrages wie folgt abzuändern:

Art. 5. Stammkapital (Absatz 1). "Das Gesellschaftskapital beträgt zweiundzwanzigtausendzweihundertzweiundneunzig Euro (EUR 22.292,-), aufgeteilt in zweiund-zwanzigtausendzweihundertzweiundneunzig (22.292) Anteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), alle voll eingezahlt."

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf dreitausend Euro geschätzt.

Worüber Ukunde, Aufgenommen wurde die Urkunde zu Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, erklärte hierbei, dass auf Anfrage der obigen genannten Personen das vorliegende Dokument auf englischer und deutscher Sprache verfasst wurde; auf Anfrage derselben Personen und im Falle verschiedener Auslegungen zwischen dem englischen und deutschen Text soll der Englische Vorrang haben.

Nachdem das Dokument der dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten erschienenen Partei vorgelesen worden ist, hat dieselbe vorliegende Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: T. LOESCH, C. WERSANDT.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 30. Juni 2009. Relation: EAC/2009/7556. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75,- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 02 JUIL 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009082948/239/195.

(090098349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Vodis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4150 Esch-sur-Alzette, 8, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 146.860.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le cinquième jour de juin.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

Madame Olimpia Gonçalves Soares, coiffeuse, née le 17 avril 1971 à Esch-sur-Alzette, demeurant au 8, rue de l'Industrie, L-4150 Esch-sur-Alzette; et

Monsieur Domingos Pereira Leal, maçõn, né le 28 décembre 1969 à Sequeiros/Amares (Portugal), demeurant au 206, route de Luxembourg L-7240 Bereldange.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par les propriétaire actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Vodis" (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet tous travaux d'asphaltage et de bitumage.

En général la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), divisé en CENT (100) parts sociales de CENT-VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la Société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit l'intégralité des 100 (cent) parts sociales ainsi créées comme suit:

- Madame Olimpia Gonçalves Soares, précitée	75 parts sociales
- Monsieur Domingos Pereira Leal, précité	25 parts sociales
TOTAL	100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille Euros (EUR 1.000,00).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés, représentant l'intégralité du capital, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Pereira Gomes Orlando Jorge, employé privé, né le 16 novembre 1974 à Cantanhêde-Portugal, demeurant au 8, rue de l'Industrie, L-4150 Esch-sur-Alzette.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant technique.

Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: 8, rue de l'Industrie, L-4150 Esch-sur-Alzette.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Olimpia Gonçalves Soares, Domingos Pereira Leal, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 10 juin 2009, LAC/2009/22377. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 juin 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009082915/202/117.

(090099002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Philou S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 59, boulevard Napoléon 1^{er}.

R.C.S. Luxembourg E 4.100.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt juin.

Pardevant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1) Monsieur André WILWERT, expert comptable, né à Luxembourg le 24 février 1951 (matricule 1951 02 24 216), demeurant à L-2210 Luxembourg, 59, boulevard Napoléon I^{er} ;

2) Madame Marie Antoinette WOLTER, sans état particulier, née à Luxembourg le 2 août 1953 (matricule 1953 0802 429), épouse de Monsieur André WILWERT, demeurant à L-2210 Luxembourg, 59, boulevard Napoléon I^{er} .

Lesquels comparants ont requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société civile qu'ils ont convenu de constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les comparants prénommés et toutes personnes, physiques ou morales, qui pourront devenir associés par la suite, une société civile immobilière qui sera régie par les lois y relatives, notamment par les articles 1832 à 1872 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la location et la mise en valeur de tous immeubles pour compte propre.

La société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières ou financières et plus particulièrement cautionner toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son prédit objet ou susceptibles de le favoriser.

Art. 3. Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale.

Art. 4. La société prend la dénomination de "PHILOU S.C.I."

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée, prenant cours à la date de ce jour.

Chaque associé pourra dénoncer sa participation moyennant préavis d'une année à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

La société n'est pas dissoute par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de CINQ CENTS EUROS (500,00 €), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CINQ EUROS (5,00 €) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

- Monsieur André WILWERT, prénommé	1 part
- Madame Marie Antoinette WOLTER, prénommée	99 parts
Total: cent (100) parts sociales	100 parts

Les associés déclarent et reconnaissent que le montant du capital social est entièrement libéré en espèces et se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 7. La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ainsi que des actes de cessions de parts régulièrement consentis, sans qu'il ait lieu à délivrance d'aucun titre aux associés.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfiques.

Art. 8. Le capital social pourra à tout moment être modifié par décision de l'assemblée générale statuant à la majorité des trois quarts (3/4) des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'accord des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Toutefois, aucun agrément n'est requis en cas de transmission pour cause de mort à des descendants en ligne directe ou au conjoint survivant.

Dans tous les cas où la cession n'est pas libre, les associés restants auront un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente (30) jours de la notification du projet de cession ou de l'événement donnant lieu à la transmission des parts.

En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le Président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 10. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul titulaire par part.

Les co-propriétaires indivis, ainsi que les nu-propriétaires et usufruitiers de parts sociales, sont tenus de se faire représenter par un seul d'entre eux.

Faute d'accord sur ce point, l'exercice des droits attachés à ces parts pourra être suspendu.

Art. 11. La société sera gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut valablement se faire représenter par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. L'assemblée générale des associés se réunit aussi souvent que les affaires de la société l'exigent, sur convocation du gérant. Cette convocation contiendra l'ordre du jour.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet la modification des statuts de la société ne peuvent être prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sociaux seront arrêtés et le ou les gérants dresseront un inventaire des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixera leurs pouvoirs et émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution ont évalués à approximativement neuf cents euros (900,00 €).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les comparants susnommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante de la société:

- Madame Marie Antoinette WOLTER, prénommée.

2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

3) Le mandat ci-dessus conféré reste valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

4) L'adresse de la société est fixée à L-2210 Luxembourg, 59, boulevard Napoléon I^{er}.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Wilwert, M. A. Wolter, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 22 juin 2009. DIE/2009/6258. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME.

Ettelbruck, le 1^{er} juillet 2009.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2009082911/4917/105.

(090098762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Sweet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4038 Esch-sur-Alzette, 30, rue Boltgen.

R.C.S. Luxembourg B 146.852.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-huit juin.

Pardevant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Sandro SEMEDO BORGES, magasinier, demeurant à L-4220 Esch-sur-Alzette, 40 rue de Luxembourg.

2. Monsieur David DI PERO, sans état, demeurant à L-4011 Esch-sur-Alzette, 111 rue de l'Alzette.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "SWEET S.à r.l."

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec l'achat et la vente des articles de la branche, ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) EUROS représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT CINQ (125) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Sandro SEMEDO BORGES, préqualifié,	50 parts
2.- Monsieur David DI PERO, préqualifié,	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille neuf.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850.-).

Assemblée générale extraordinaire:

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Michèle BRUCCOLERI, gérant de société, demeurant à L-4038 Esch-sur-Alzette, 30 rue Boltgen
Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur David DI PERO, prèdit.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-4038 Esch-sur-Alzette, 30 rue Boltgen.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SEMEDO BORGES; DI PERO; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 juin 2009. Relation: EAC/ 2009/7194. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 juillet 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009082919/203/81.

(090098953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Cartranseurope Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 129.689.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège de la Société en date du 15 juin 2009

L'associé est présent.

Le gérant a pris la décision suivante:

L'associée décide:

- de transférer le siège social de la société du 62, Route de Luxembourg L-4760 Pétange au 165 A, Route de Longwy L-4751 Pétange.

La décision a été admise à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

signé en nom de CARTRANSEUROPE S.A.R.L.

M. PRINCAY Jean-Max

Gérant Unique

Référence de publication: 2009082523/18.

(090097542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

ML Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 10, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 50.841.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire avancée tenue en date du 29 mai 2009 à Rodange

L'assemblée générale ordinaire avancée de la société anonyme ML CONCEPT S.A. procède à la modification suivante:

Le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Raphaël Ledur, demeurant Le Haut Baudrimont, 26 à B-6840 NEUFCHATEAU étant arrivé à terme, l'Assemblée Générale décide de renouveler ledit mandat, pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Pour ML CONCEPT S.A.

VO CONSULTING LUX

Bureau d'expertise comptable

4, rue d'Arlon - L-8399 Windhorf

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009082524/19.

(090098248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.